Bulletin du Conseil de la langue française

Volume 17, nº 3, novembre 2001

Culture plurielle et langue citoyenne

Dans l'ordre habituel, à l'avant : Norma Lopez-Ebertin, Gérald Larose, Hélène Cajolet-Laganière; Josée Bouchard. Au centre : Gary Richards; Patricia Lemay; Marie-Claude Saucier. À l'arrière : Stanley Péan; Stéphane Éthier; Jean-Claude Corbeil; Dermod Travis.

Sommaire

Départ de Nicole Paquin aux communications ..... p. 3

Diversité linguistique et promotion du français ..... p. 4

Travaux de recherches
Le Conseil de la langue française et la qualité de la langue ..... p. 5

Nouvelle recrue chez les chercheurs ..... p. 6

L'avis du Conseil sur la ZLEA repris par une organisation latino-américaine ..... p. 7

Le Conseil participe au congrès du SEDIFRALE au Brésil ..... p. 7

Les journalistes à l'honneur ..... p. 7

Avis aux internautes ..... p. 7

Brèves ..... p. 8

Le rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

Collaboration spéciale de M. Gérald Larose, président de la Commission.

De quelques déplacements ou ruptures

Vingt-six journées d'audiences, deux cent soixante-douze mémoires, dix-neuf débats publics, six colloques thématiques, cent vingt-huit experts, la participation de vingt-six chercheurs provenant de onze pays, quarante-deux rencontres particulières, quarante et une séances plénières de travail, deux cent quatre-vingt-cinq pages de rapport et cent quarante-neuf recommandations plus tard, il m'est proposé de faire une synthèse de ce qu'il faut retenir de l'exercice que j'ai présidé. Ce n'est pas là chose facile. Surtout dans un espace plutôt restreint. Je me propose donc de m'attarder sur quelques-uns des déplacements ou des ruptures que suggère le rapport et qui lui donnent consistance.

Des découvertes

La question linguistique n'était pas la préoccupation première de chacun des onze commissaires. Elle l'est devenue. Le rapport final publié, les commissaires, qui se sont revus depuis, sont plus que jamais convaincus que le temps est venu de prendre de grandes décisions, de poser des gestes d'envergure, d'asseoir sur des bases encore plus solides et définitives le régime linguistique spécifique du Québec. Pourquoi? Parce que les acquis sont fragiles. Parce que les enjeux de la mondialisation et des nouvelles technologies de l'information et des communications

2007-02890/

Culture plurielle et langue citoyenne

(suite de la page 1)

posent des défis gigantesques aux cultures et aux langues. Parce que l'apport plus volumineux, plus riche et plus diversifié des nouveaux arrivants exige plus que jamais un creuset commun pour être partagé. Parce que sur le territoire québécois s'étale la concurrence de deux régimes linguistiques qui se contredisent. Parce que la langue française est au cœur de l'identité du peuple québécois. Parce que le français dans le monde a besoin du rayonnement de tous les peuples qui le parlent. Parce que la législation actuelle, qui a produit des fruits exceptionnels, a besoin d'ajustements pour en produire de nouveaux et de plus gros. Parce que... Ces découvertes sont devenues des raisons d'agir, d'agir lourdement de telle sorte que le français au Québec devienne pour toujours aussi naturel, attendu, convenu et source de plaisir que son automne de couleurs.

400 ans d'histoire et toujours en vie

Pour bien prendre la mesure des enjeux que soulevaient la situation et l'avenir de la langue française au Québec, la Commission s'est permis un détour historique qu'a facilité la magistrale production du Conseil de la langue française *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, publié chez Fides au démarrage de ses travaux. Le hasard faisant bien les choses, quelques semaines plus tard, la Commission se saisissait aussi de la décision du juge Laramée dans la cause des enfants Alexandra et Andréa Gosselin les opposant au procureur général du Québec. On y a trouvé un saisissant condensé historique de la lutte des Canadiens français pour la sauvegarde de leur propre langue.

Que retenir de ce survol historique? Oui, à ses débuts et pour un siècle et demi, le français fut royal et triomphant. Il a arpenté le continent et nommé ses hauts lieux dans la langue de l'Île et du roi de France. Mais à partir de 1759, ce fut la descente aux enfers. Résistant pendant un siècle, le français, pendant un autre siècle, est resté replié dans la ruralité, le privé, la religion et le rêve toujours entretenu de pouvoir un jour vivre dans un pays qui lui accorderait sa pleine reconnaissance. «Si les Canadiens de langue française n'ont pas été assimilés, ce n'est pas parce qu'on n'a pas tenté de le faire», concluait le juge Laramée. Jusqu'en 1967.

C'est en cette année que fut sonné le réveil. Se tinrent alors les États généraux du Canada français qui arrivèrent à la conclusion que seul le Québec avait les masses critiques, les institutions, les traditions et les pouvoirs, ceux d'un État, pour résister, arrêter l'érosion, renverser les tendances et promouvoir la réalité française en Amérique. Virage majeur qui annonça la mobilisation populaire et l'activité législative des dix années qui allaient suivre.

Il y eu d'abord l'embardée de Jean-Jacques Bertrand avec sa loi 63 qui voulut cimenter au Québec la toute nouvelle orientation canadienne pare-feu «des deux langues officielles». Robert Bourassa, qui lui succéda, a tôt fait de rectifier le tir avec la loi 22 faisant du français la seule langue officielle du Québec. Puis René Lévesque, avec la Charte de la langue française, créa les conditions pour que le français devienne la langue normale de la législation, du travail, du commerce, des affaires, des communications, bref, la langue commune de tous les Québécois et de toutes les Québécoises. Toutes ces législations s'imposèrent dans un contexte de tension sociale où l'enjeu n'était pas seulement linguistique ou culturel. La loi 101, notamment, était d'abord et avant tout une loi d'équité et de justice sociale. Elle visait à rééquilibrer les rapports entre les groupes dans la société. Elle visait aussi à faire émerger le français dans l'océan anglophone nord-américain. Dans les faits, en quelques années, le Québec changea de visage et connut une explosion de création sans précédent.

La Commission a très bien compris que ce sont les lois linguistiques du Québec de 1974 et de 1977, constituant un régime particulier, contredisant celui du Canada et constamment combattu par ce dernier, qui ont mis le français à l'abri de la folklorisation et de la marginalisation. Nulle part ailleurs en Amérique le français n'a progressé. Il a systématiquement reculé, et à une cadence qui s'est accélérée dans le reste du Canada. Le socle et le rempart du français en Amérique ont un nom et c'est Québec. La Commission a voulu être d'une clarté brutale à ce chapitre. Il n'y a aucun compromis à faire avec le régime linguistique canadien qui, loin de redresser la situation, n'a même pas réussi à ralentir sa dégradation. Les lois linguistiques du Québec ont produit de grands fruits, elles doivent poursuivre leur travail.

La langue d'un groupe ou d'un peuple?

En additionnant les constats, la Commission en est arrivée à la conclusion que, sauf exception, l'immense majorité des groupes reconnaissait que le français était devenu la langue de la délibération publique. Bon nombre de groupes anglophones sont venus témoigner de ce que, tout autant que leurs concitoyens de langue française, le français les caractérisait dans leur appartenance au Québec. C'est dire à quel point la politique linguistique a fait faire un saut qualitatif important à toute la société. Ainsi, le français n'est plus la langue d'un groupe, aussi important soit-il, mais la langue de tout le monde. Les attributs du français au Québec ont perdu leur caractère ethnique. Il porte maintenant ceux de la citoyenneté. Le français est la langue d'un peuple, du peuple québécois qui, par ailleurs, habite une culture plurielle. Aux accents français, bien sûr, mais aussi britanniques, amérindiens et de plusieurs autres sonorités venues d'ailleurs.

Ce constat consacre la rupture d'avec l'approche historique ethnique canadienne qui divise l'identité québécoise en la canadienne

française et la canadienne anglaise. Il engage le Québec sur la voie de la citoyenneté explicite. Surtout, il renverse le rapport de force symbolique. Le français n'est plus le combat d'un groupe dans la société, mais celui de toute cette société qui, au nom de son identité et au nom de la diversité, a la responsabilité de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir sa pérennité, son épanouissement et son rayonnement. Ce renversement du rapport de force symbolique transforme aussi notre relation avec l'anglais et les autres langues. Nous sommes le peuple le plus bilingue et le plus trilingue des Amériques. Notre patrimoine langagier est exceptionnellement riche. En prenant toutes les mesures, en particulier celles de portée civique et constitutionnelle pour que le français soit irrémédiablement la langue citoyenne, les autres langues joueront moins la concurrence et davantage l'interface pour le rayonnement global du Québec français.

Une langue belle

Le statut de la langue nous a beaucoup mobilisés ces trente dernières années. Un peu trop exclusivement peut-être. Le rapport propose donc d'élargir le champ de préoccupation pour y intégrer la dimension qualité de la langue. Plus encore, la Commission a voulu être plus explicite quant à l'existence et à la reconnaissance, ici, d'une langue belle qui a ses originalités terminologiques et ses accents particuliers. Enfin, le rapport interpelle toutes les composantes de la société, en particulier les grands prescripteurs de la qualité de la langue que sont les réseaux d'enseignement, les entreprises de communication, l'administration publique, les institutions et les lieux de travail, pour qu'ils relèvent le défi de l'apprentissage, de la maîtrise et du développement de l'usage d'une langue de qualité. Si le statut a beaucoup à voir avec l'État, la qualité de l'usage de la langue est la responsabilité de tous les locuteurs et de ceux qui les embauchent.

Cet élargissement du champ de préoccupation a conduit la Commission à développer une approche large – sociale, ont dit certains – en matière linguistique. En vérité, la Commission propose une politique globale qui inclut tous les aspects: statut, norme, apprentissage, maîtrise, qualité, rayonnement, citoyenneté. Elle propose aussi que le déploiement de cette politique se fasse dans un cadre et un ordre stratégiques. Le regroupement de tous les mandats et de toutes les ressources sur le front linguistique devrait répondre à la nécessité d'être sans relâche à l'offensive. Avec des moyens renforcés et des ressources plus nombreuses, l'intendance devra suivre. En n'atteignant jamais plus de deux pour cent de la population nord-américaine, les Français d'Amérique vivront toujours dangereusement. Dans ce contexte, le plus important demeure la détermination et la mobilisation.

De Créoles d'Amérique à Québécois

Successivement, nous avons été les Créoles d'Amérique, puis les Canadiens, puis les Canadiens français, puis les Acadiens et les Québécois. Au cours de cette histoire houleuse, le français s'est redessiné un territoire, donné des institutions, refaçonné une identité et gagné un statut. Au Québec, il lui reste à s'affirmer avec force dans ses attributs de la citoyenneté et ailleurs dans le monde à rayonner avec sa personnalité originale et sa stature internationale. C'est ce vers quoi l'exercice des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française a conduit la Commission. Le rapport en témoigne.

Départ de Nicole Paquin aux communications

M^me^ Nicole Paquin quitte le Conseil de la langue française pour travailler au nouveau Secrétariat à la communication gouvernementale, à titre de responsable des événements spéciaux.

M^me^ Paquin a occupé le poste de responsable des communications au Conseil pendant cinq ans, dont un an où elle a été prêtée à la Commission des États généraux sur la langue française.

Le Conseil lui souhaite bonne chance dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Diversité linguistique et promotion du français

Déclaration de Cotonou

En 1994, lors du séminaire international *Langue nationale et mondialisation : enjeux et défis pour le français*, les conseils de la langue française de la communauté française de Belgique, de France et du Québec, ainsi que la Délégation à la langue française de la Suisse romande, adoptaient les principes suivants :

Principe n° 1 : La promotion des langues nationales passe par celle du plurilinguisme en Europe et en Amérique du Nord.

Principe n° 2 : Dans la situation actuelle du marché des langues, le français doit nouer des accords de partenariat avec d'autres grandes langues fédératrices.

Principe n° 3 : La promotion du français passe par un remodelage de son image.

Depuis ce temps, il appert que le diagnostic de fond et les orientations alors définies demeurent d'actualité puisque, pour la première fois depuis dix ans, les 55 États et gouvernements membres ou observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie se sont réunis pour se pencher sur la façon dont pourrait être organisée la défense de la diversité culturelle face aux nouvelles exigences de la mondialisation. Voici les extraits les plus significatifs de cette politique et de son plan d'action pour les dix prochaines années, un plan intitulé *Déclaration de Cotonou :*

1. Nous, ministres et chefs de délégation représentant les États et gouvernements ayant le français en partage, affirmons que la diversité culturelle[1] constitue l'un des enjeux majeurs du XXI[e] siècle. […]

7. Convaincus du bien-fondé de cette approche, nous nous engageons à étudier la mise en place et le renforcement de cadres institutionnels favorables à la diversité culturelle, en particulier, la mise en place de politiques linguistiques et de structures appropriées favorisant le développement harmonieux de la langue française et des langues nationales partenaires.

Enfin, soulignant l'importance de la diversité culturelle et linguistique dans les organisations internationales, nous sommes décidés à consolider le multilinguisme dans les enceintes où nous siégeons. À cet effet, nous nous engageons à y privilégier l'utilisation du français, tout en respectant l'emploi des langues officielles des États et gouvernements et des organisations internationales. Nous demandons au secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie de dresser annuellement un bilan de l'état de l'emploi du français dans les organisations internationales.[…]

Plan d'action de Cotonou

Consolider le rôle de la langue française et des langues nationales partenaires en tant que vecteurs d'expression des créateurs, de développement, d'éducation, de formation, d'information et de communication au sein du monde francophone.

L'Agence intergouvernementale de la Francophonie et l'Agence universitaire de la Francophonie, suivant leurs champs de compétence, s'attacheront à la mise en application des objectifs et mesures suivants :

En ce qui concerne la langue française :

1. Promouvoir, dans tous les territoires des États et gouvernements où le français est langue nationale et/ou langue officielle, le droit d'accès à son enseignement et à sa diffusion en suscitant une amélioration qualitative et quantitative de ces actions. Stimuler la demande sociale en faveur de l'apprentissage et de l'usage du français là où il est langue étrangère ;

2. Entreprendre, en collaboration avec les institutions de recherche et les autres acteurs concernés, une action concertée en faveur du développement et de l'enrichissement du français et plus particulièrement en matière de néologie et de terminologie, en tenant compte des différentes variétés et des différents usages du français. Encourager l'introduction des littératures de l'espace francophone, dans leur diversité, dans les systèmes éducatifs ; favoriser la diffusion de ces littératures, notamment par le soutien à des réseaux de coédition ;

3. Réaliser, dans le respect des autres langues à vocation internationale et en usage dans les États et gouvernements membres, des actions susceptibles d'améliorer effectivement le statut du français comme grande langue de communication mondiale :

– en contribuant au développement de son emploi dans les organisations internationales et dans les réunions internationales gouvernementales et non gouvernementales, par la mise en œuvre renforcée du plan d'urgence ;

– en favorisant son utilisation dans les activités et les échanges économiques et commerciaux, comme dans les activités scientifiques et techniques, notamment les congrès et publications scientifiques et la diffusion de la recherche ;

– en multipliant et en intensifiant les actions destinées à développer la présence et l'utilisation du français dans les technologies de l'information […] ;

5. Multiplier les actions de partenariat linguistique, notamment la traduction, pour permettre la circulation, à partir du français et vers celui-ci, des connaissances, des idées et des produits culturels. […]

Pour consulter la *Déclaration de Cotonou* dans sa version intégrale, allez au : http://agence.francophonie.org/dernieres/dossier.cfm, sous la rubrique : 3[e] Conférence ministérielle sur la Culture (Cotonou) – 14-15 juin 2001. La déclaration figure aux pages 18 à 35 du format PDF téléchargeable.

1. Il est ici entendu que la diversité culturelle inscrit la diversité linguistique.

Travaux de recherche

Le Conseil de la langue française et la qualité de la langue

Conformément au mandat qui lui est confié par la Charte de la langue française, le Conseil de la langue française doit surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec du point de vue de la qualité du français. La dernière prise de position du Conseil en cette matière date de 1998. Dans un avis intitulé *Maîtriser la langue pour assurer son avenir*[1], le Conseil part du constat que la mondialisation des échanges et l'implantation des nouvelles technologies de l'information entraînent dans leur sillage des exigences toujours croissantes quant à la compétence en lecture et en écriture. Ces compétences sont maintenant requises chez un pourcentage élevé de travailleurs, quels que soient leur métier ou leur profession, et dans un nombre important de situations de travail. Cela constitue un enjeu économique et social réel dont la solution passe par une augmentation de la maîtrise du français. Dans son avis, le Conseil s'est appuyé sur la proposition de politique linguistique de 1996 qui énonçait : «Un plan d'action en matière de qualité de la langue se définit en ciblant les principaux acteurs sociaux qui doivent rendre témoignage de la norme d'un français de qualité.» Dans cette foulée, le Conseil a ciblé trois objectifs :

1. Assurer à tous les citoyens, par l'entremise de l'école, la maîtrise d'une langue correcte.

2. Veiller à l'usage d'une langue correcte dans le champ public, et en particulier dans les médias.

3. Voir à ce que l'Administration publique use d'une langue correcte.

L'avis de 1998 détaille une série de mesures permettant d'atteindre ces trois objectifs. Pour déterminer les mesures les plus efficaces, le Conseil s'était appuyé sur le rapport *La qualité de la langue : un projet de société*, qui fut publié ultérieurement (voir encadré).

Depuis 1998, le Conseil de la langue française a entrepris une série d'actions découlant directement des propositions qu'il a émises dans son avis sur la qualité de la langue. C'est ainsi qu'il a créé le prix Raymond-Charette, destiné à valoriser l'excellence linguistique chez les journalistes des médias électroniques. Il a aussi mis en route une série de recherches dans les domaines que, dans son avis, il estimait être prioritaires. Certaines de ces recherches sont déjà terminées, comme c'est le cas de l'étude portant sur la langue de textes de l'Administration publique ou celle portant sur la langue de quatre quotidiens de 1992 à 1999[2]; on pourra d'ailleurs en trouver une présentation sommaire dans un numéro antérieur du *Bulletin du Conseil de la langue française*. D'autres enquêtes viennent d'être lancées ou sont sur le point de l'être (voir plus bas). Soulignons aussi que Pierre Bouchard, chef du service de la recherche à l'Office de la langue française, et Jacques Maurais, chercheur au Conseil de la langue française, ont poursuivi l'analyse du sondage effectué en 1998 auprès de quelque 2 200 personnes et qui visait à mieux connaître les opinions des Québécois et des Québécoises sur divers points relatifs à la norme linguistique (voir encadré); les chercheurs ont déjà publié deux articles sur le sujet, dont il a été rendu compte dans le *Bulletin*.

La qualité de la langue : un projet de société

Un rapport très bien accueilli

Voici une réflexion que le rapport préparé par Jacques Maurais a inspirée à un éditorialiste :

«La question linguistique est souvent abordée au Québec par le biais des droits. Le sujet est contentieux. Et beaucoup de gens aimeraient qu'on se soucie plutôt de la qualité de la langue pratiquée chez nous. Ceux-ci n'ont pas tort. À quoi sert-il en effet de défendre une langue que l'on ne se donne pas la peine de parler et d'écrire convenablement? Mais ils n'ont pas entièrement raison non plus. Car la qualité d'une langue dépend du statut qui lui est accordé dans la société. Et ce statut dépend à son tour en partie des droits linguistiques reconnus. On ne peut dissocier ces deux aspects de la même question.»

—Michel Venne, *Le Devoir*, 21 juillet 1999

De nouvelles recherches sur la qualité de la langue

Le Conseil de la langue française a déjà lancé ou lancera sous peu des recherches sur les thèmes suivants :

1. La qualité de la langue dans les courriels

Dans son avis sur la qualité de la langue, le Conseil de la langue française constatait que la société actuelle requiert toujours plus de compétence linguistique, ce qui se manifeste par des exigences accrues en lecture, en écriture et en expression orale pour un nombre plus élevé de citoyens, dans toutes les sphères de la vie active. Le Conseil observait un élargissement de l'écart entre l'offre et la demande de compétence linguistique, entre la formation reçue et les besoins exprimés par les milieux de l'emploi. Dans cette perspective, il est primordial d'établir un diagnostic de la compétence linguistique des Québécois et des Québécoises, ce qui permettra de déceler les lacunes éventuelles et de proposer des mesures réalistes et ciblées pour les corriger. L'informatique, et en particulier Internet, offre des possibilités inédites de réaliser des études sur la qualité de la langue d'un grand nombre de personnes sans avoir à recourir à des procédures très longues et très coûteuses.

1. L'avis peut être obtenu gratuitement en écrivant au Conseil de la langue française ou il peut être téléchargé à partir du site du Conseil : http://www.clf.gouv.qc.ca
2. Ces deux études peuvent être obtenues gratuitement en écrivant au Conseil de la langue française ou elles peuvent être téléchargées à partir du site Internet du Conseil.
3. Le rapport peut être obtenu gratuitement en écrivant au Conseil de la langue française ou il peut être téléchargé à partir du site Internet du Conseil.

La recherche entreprise au Conseil de la langue française porte sur l'analyse de quelque 4 000 courriels publics dans le site Internet d'une émission de télévision très populaire. Il ne s'agit donc pas de l'étude de productions écrites à caractère privé puisque les courriels qui seront analysés ont été disponibles pendant des mois et pouvaient être lus par tout usager d'Internet. Les auteurs de ces messages savaient qu'ils seraient lus et plusieurs étaient conscients de leurs carences linguistiques puisqu'ils ont pris la peine de s'en excuser.

Si l'on fait exception des examens nationaux que le ministère de l'Éducation fait passer annuellement, cette étude sera le premier diagnostic linguistique d'un aussi large segment de la population québécoise.

2. La langue des éducatrices dans les garderies

On le sait, les premières années sont cruciales dans l'acquisition du langage. La période de 2 à 5 ans au cours de laquelle l'enfant est en plein apprentissage du langage est fondamentale pour son développement global et pour son avenir scolaire. Il importe donc que les adultes qui l'entourent lui fournissent un bon modèle de parler. Dans la société québécoise actuelle, de plus en plus d'enfants, issus de tous les milieux, fréquentent les services de garde tout au long de leur petite enfance. La recherche a pour objectif d'observer la qualité du français parlé par les éducatrices des centres de la petite enfance dans le cadre de leur travail pour voir dans quelle mesure les enfants sont exposés à un français correct, bref dans quelle mesure elles représentent de bons modèles langagiers et sont en mesure d'intervenir auprès des enfants, de manière à faciliter leur développement langagier et leur apprentissage du français. Malgré le caractère exploratoire de leur projet, les chercheurs observeront des éducatrices travaillant dans des milieux aux caractéristiques sociolinguistiques différentes.

3. La langue des bulletins de nouvelles à la radio

Dans son avis de 1998, le Conseil de la langue française recommande, en vue d'étendre l'usage d'une langue correcte, de faire de la maîtrise du français un critère déterminant de l'engagement des journalistes ou des communicateurs. Le Conseil recommande également de permettre au personnel en place qui présenterait des lacunes en matière de maîtrise du français d'avoir accès à des programmes de perfectionnement.

Pour mieux préciser quels peuvent être les lacunes et les besoins, le Conseil a décidé d'entreprendre une recherche sur la langue des bulletins de nouvelles tant à la radio d'État qu'à la radio privée, tant à Montréal et à Québec que dans les régions.

Les opinions des Québécois sur leur langue

Dans une communication donnée dans le cadre du 69e congrès annuel de l'ACFAS (Sherbrooke, 14-17 mai 2001), Pierre Bouchard et Jacques Maurais ont présenté les résultats d'une analyse de deux sondages, celui qu'ils ont effectué en 1998 et celui que le Conseil de la langue française avait fait faire en 1983. Il en ressort que les Québécois continuent de refuser le séparatisme linguistique : les répondants estiment qu'ils devraient être en mesure de parler également un français d'audience internationale et ils croient aussi que les termes techniques devraient être les mêmes en France et au Québec. Les chercheurs ont mis en relief que les mots propres au Québec (les canadianismes ou québécismes) sont sentis comme faisant partie du patrimoine national et que ce sentiment s'est même accru sur une période de 15 ans. Par ailleurs, il y a eu une évolution marquée par rapport aux anglicismes : en 1983, près de quatre répondants sur cinq (79 %) croyaient qu'il fallait «éliminer les mots anglais du français d'ici», mais quinze ans plus tard ils n'étaient plus qu'un peu plus de la moitié (57,7 %) à partager cette opinion. Cette évolution est plus particulièrement le fait des jeunes. On constate, en effet, qu'en 1998 près des deux tiers des personnes âgées de moins de 35 ans manifestent plus de tolérance envers les anglicismes; en revanche, chez les plus de 35 ans, près des deux tiers les rejettent. Le clivage selon l'âge est donc très marqué.

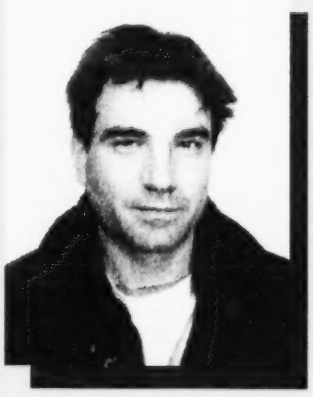

Nouvelle recrue chez les chercheurs

Le Conseil de la langue française accueille une nouvelle recrue au sein de son équipe de chercheurs. M. Alain Carpentier, sociologue, possède une solide formation méthodologique qu'il a mise à contribution notamment dans les travaux de recherche de Jean Renaud, professeur à l'Université de Montréal.

Au sein de la fonction publique québécoise, M. Carpentier a mené des travaux de recherche et d'évaluation au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, à l'Office de la langue française et au Conseil du trésor. Dans ses travaux, M. Carpentier s'est particulièrement penché sur les questions touchant l'établissement des immigrants au Québec, que ce soit sur le plan socio-économique, linguistique ou résidentiel. Il a un intérêt tout particulier pour l'analyse de la dynamique des phénomènes sociaux.

Le Conseil souhaite la bienvenue à M. Alain Carpentier et est fier de le compter parmi sa relève.

L'avis du Conseil sur la ZLEA repris par une organisation latino-américaine

Une organisation intergouvernementale latino-américaine appelée Sistema Economico Latino-Americano (SELA), basée au Venezuela et regroupant 28 pays du continent, s'est montrée très intéressée par l'avis du Conseil sur *Les enjeux et les défis linguistiques de l'intégration des Amériques*. C'est pourquoi elle a publié presque intégralement l'avis du Conseil dans l'édition du mois d'octobre de sa revue quadriannuelle dénommée *CAPITULOS*. Cette revue présente, en anglais et en espagnol, des analyses et des études économiques et sociales publiées au sein du continent. On peut consulter la version Internet de la revue *CAPITULOS* à l'adresse électronique qui suit : http://sela2.sela.org

Le Conseil participe au congrès du SEDIFRALE au Brésil

Le Conseil de la langue française a participé au 12e congrès latino-américain de professeurs de français (Sédifrale XII) qui s'est déroulé du 3 au 7 juin 2001 à Rio de Janeiro, au Brésil. Sous le thème *Mondialisation et humanisme : Les enjeux du français*, ce congrès, qui se déroule une fois tous les deux ans, a rassemblé quelque 1 200 professeurs et chercheurs provenant de l'Amérique latine, du Québec et de la France.

La présidente du Conseil, Mme Nadia Brédimas-Assimopoulos, y a fait deux conférences. La première, qui portait sur le livre *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, a suscité beaucoup d'intérêt chez les participants dont plusieurs ont souhaité se procurer l'ouvrage. La seconde, dont le titre était *Les contributions de la Francophonie multilatérale au développement du français en Amérique latine*, a permis de prendre connaissance des nombreuses initiatives latino-américaines menées par le ministère des Affaires étrangères français, l'Agence internationale de la Francophonie, l'Association universitaire de la Francophonie, la Fédération internationale des professeurs de français, en plus des instances gouvernementales du Québec, dont le CLF.

Christine Fréchette, consultante auprès du Conseil, a pour sa part fait la présentation de l'avis du Conseil *Les enjeux et les défis linguistiques de l'intégration des Amériques*, lequel a suscité un débat animé parmi l'auditoire. Mentionnons que Mme Fréchette a, pour sa participation au congrès, bénéficié du soutien de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ).

La ministre des Relations internationales, Mme Louise Beaudoin, a également prononcé une conférence devant un large auditoire, au cours de laquelle elle a relevé l'importance de développer un processus d'intégration interaméricain qui respecte les quatre langues officielles continentales. Elle a finalement annoncé que le Québec souhaitait organiser le congrès du Sédifrale de 2005, dont le thème principal concernerait les langues dans le contexte de l'intégration des Amériques. La proposition de la ministre a été accueillie fort chaleureusement.

Les journalistes à l'honneur

Les jurys se sont rencontrés le 31 octobre dernier afin d'évaluer les candidatures reçues et choisir les lauréats des prix Raymond-Charette et Jules-Fournier 2001. Rappelons que le prix Raymond-Charette vise les journalistes de la presse électronique. Le prix Jules-Fournier récompense quant à lui ceux de la presse écrite.

Le Conseil de la langue française dévoilera le nom des lauréats le 17 novembre prochain, lors du congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières.

L'an dernier, ces prix avaient été décernés respectivement à Mme Michaëlle Jean, de Radio-Canada, et à M. Pierre Bourgault, du *Journal de Montréal*.

Avis aux internautes

Il est maintenant possible de recevoir la version électronique du *Bulletin* du Conseil de la langue française plutôt que la version courante sur support papier.

Pour ce faire, il suffit d'aller sur le site du Conseil au http://clf.gouv.qc.ca et de cliquer sur le bouton *Bulletin*. En remplissant le formulaire électronique et en l'expédiant au Conseil par courriel, vous recevrez, trois fois l'an, le *Bulletin* en deux formats : le format PDF, téléchargeable avec la version Acrobat Reader, et la version Word.

À noter que les personnes abonnées à la version électronique ne recevront plus la version papier, à moins de le mentionner dans le formulaire.

M. Jean-Louis Hérivault, chef de poste du Québec à Toronto; M. Yann Herry, récipiendaire de l'Ordre des francophones d'Amérique et président de l'Association Franco-Yukonnaise; M. Ernest Bourassa, maire de Whitehorse; M. Alexandre Stefanescu, secrétaire du Conseil de la langue française.

Brèves

Présidente

La ministre responsable de la Charte, M^me^ Diane Lemieux, a rencontré la présidente du Conseil, M^me^ Nadia Brédimas-Assimopoulos, le 16 août dernier, afin de discuter du rapport déposé par la Commission des États généraux sur la langue française.

Par ailleurs, la présidente du Conseil a rencontré le président de l'Institut culturel basque, M. Erramun Bachok, le 12 juin dernier, à Québec. Lors d'un déjeuner qu'ils ont eu ensemble, la présidente lui a remis un exemplaire du livre *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*.

Secrétaire

Le secrétaire du Conseil, M. Alexandre Stefanescu, a participé à deux cérémonies organisées par le représentant du Québec à Toronto, M. Jean-Louis Hérivault, en l'honneur de deux des huit récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique 2001. Dans un premier temps, M. Jean Watters, récipiendaire pour l'Ontario, a reçu les compliments de M. Stefanescu à Sudbury, tandis que la cérémonie rendant honneur à M. Yann Herry s'est déroulée à l'Hôtel de ville de Whitehorse.

Autre visite du secrétaire

Ottawa, 23 juin: 26^e^ assemblée générale annuelle de la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFAC) du Canada.

Histoire à la une

Par ailleurs, le livre *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie* a fait l'objet d'une chronique littéraire à l'émission de télévision *Histoire à la une*, animée par Claude Charron, à la chaîne Historia, le 5 octobre dernier.

L'abonnement au *Bulletin du Conseil de la langue française* est gratuit. Le bulletin n'est cependant expédié qu'au Canada.

MONSIEUR ☐ MADAME ☐

NOM _____

PRÉNOM _____

RUE _____

VILLE _____ PROVINCE _____

PAYS _____ CODE POSTAL _____

Cette adresse est celle de :

☐ mon domicile ☐ mon bureau

La présente est :

☐ un nouvel abonnement

☐ un changement d'adresse ☐ une annulation

Champ d'activité ou d'intérêt; je précise s'il y a lieu : _____

Exemples : Professeur en **philologie**
Journaliste **chroniqueur en économique**

Le Conseil de la langue française est chargé de conseiller la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française sur la politique québécoise en matière de langue et sur toute question relative à la langue française au Québec.

Il est formé des membres suivants :

Nadia BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS, présidente
Alexandre STEFANESCU, secrétaire
Enith CEBALLOS
Benoît LAVALLÉE
Robert LÉGARÉ
Nycole BÉLANGER
Chantal BOUCHARD
Bernadette MAUGILE
Henry MILNER
Francine OSBORNE
Alain PRUJINER

Le *Bulletin du Conseil de la langue française* paraît habituellement trois fois l'an. Les articles n'engagent que la responsabilité de leur auteur et les idées émises ne sont pas nécessairement celles du Conseil.

Graphisme et édition électronique :
EURÊKA Communication Marketing

Impression : Imprimerie Ste-Croix

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 1998
ISBN 2-550-33282-2

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Permanence du Conseil

Présidence:
Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente

Personne ressource pour le bulletin:
Stéfanie Vallée, responsable des communications

Adressez toute correspondance à:

Conseil de la langue française
Service des communications
800, place d'Youville 13^e^ étage
Québec (Québec) G1R 3P4

Télécopieur: (418) 644-7654
Téléphone: (418) 643-2740
Courrier électronique: clfq@clf.gouv.qc.ca
Site Internet: www.clf.gouv.qc.ca

Port de retour garanti

Québec
Conseil de la langue française

POSTES CANADA CANADA POST
Envoi de publication
Convention No
1602348